

Cette fiche a été élaborée dans le cadre du programme Agr'Air de l'Ademe, porté par la Chambre d'Agriculture du Var, le Hameau des Vignerons de Carcès et le CRIIAM Sud, visant à mobiliser et à agir collectivement pour réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Introduction

Dans un contexte de changement climatique, l'usage de compost de déchets verts en viticulture apparaît comme une solution efficace et peu onéreuse pour rehausser le stock de matière organique, limiter la sécheresse et améliorer la fertilité du sol.

L'enjeu dans le Var :

Les sols viticoles méditerranéens s'appauvrissent en matière organique, perdent leur stabilité structurale et n'alimentent plus correctement la vigne. En parallèle, les ressources locales de déchets verts se multiplient et offrent aux agriculteurs un produit à fort pouvoir amendant et riche en humus.

Présentation de l'action :

Des apports de composts de déchets verts issu d'une plateforme locale ont été réalisés sur plusieurs parcelles de vigne durant trois années afin d'évaluer l'impact sur le sol et la plante.



Témoignage d'un agriculteur : Gilles Millo

M. Millo a épandu le compost en octobre, à la dose de 100 t/ha pour les sols battants et difficile à travailler et seulement 10 à 20 t/ha pour les autres parcelles. Le compost a été appliqué grâce à un épandeur.



Les avantages :

Suite à l'apport de compost, les terres battantes sont plus faciles à travailler même en période sèche. En effet, le compost permet de piéger l'humidité pour la restituer dans la saison, ce qui limite les effets de la sécheresse, hors cas extrême. Le compost améliore également la structure globale de la terre.

Les inconvénients :

L'épandage est long à mettre en place : 2,5 ha sur 5 jours. Le compost est léger mais volumineux ($500\text{kg}/\text{m}^3$), et le transport peu vite coûter cher. M. Millo a dû investir dans une grande remorque pour réaliser lui-même le transport et diminuer les coûts, attei-

Recommandations

Acheter en commun le matériel (CUMA) pour limiter les coûts (chargeur, épandeur, ...) et s'organiser plus facilement ; les apports de compost pouvant être réalisés dans une large fenêtre temporelle durant l'automne et l'hiver.



gnant 10 EUR/tonne.

Résultats obtenus

L'apport de compost de déchets verts permet d'augmenter le taux de matières organiques liées c'est-à-dire stables par rapport à la matière organique libre. On constate également un effet booster sur la vie du sol mais qui ne dure pas dans le temps. Toutefois pour observer une augmentation du taux de matières organiques il est nécessaire d'apporter de grandes quantités de compost (plus de 100 t/ha).

Discussion : L'efficacité peut dépendre du type de sol, des modalités d'apports et d'enfouissement et du type de produit : compost mûr ou jeune, voire broyé.



Le compost de déchets verts en viticulture

Impact sur le territoire

L'usage de compost de déchets verts produit localement présente un atout en terme d'économie circulaire et de réduction des transports. Par ailleurs l'usage de ce genre de produit permet d'augmenter la réserve utile des sols en eau et de limiter les pics de crue, les parcelles agricoles jouant alors un rôle tampon lors d'épisodes de pluies intenses préservant les zones urbaines situées en aval.

Réglementation

Respect du Règlement Sanitaire Départemental pour le stockage : réaliser une déclaration préalable en mairie si vous stockez plus de 50 m³ de produit. Veillez à entreposer le compost à plus de 35m des cours d'eau et des puits, ainsi qu'à 5m des voies de communication. Le dépôt ne doit pas dépasser 2m de haut et 2000 m³.

A retenir

Les agriculteurs utilisateurs de composts de déchets verts sont en majorité satisfaits des résultats obtenus en notamment en termes de travail du sol avec un sol plus facile à travailler, et de meilleure portance, et également plus frais en période estivale.

L'épandage de compost nécessite un temps de travail à prendre en compte (épandage et incorporation) et/ou un coût si une prestation est nécessaire. Il faut également veiller à respecter les règles de stockage selon les critères du RSD. Par ailleurs, même si la qualité des broyats de déchets verts tend à s'améliorer, il est conseillé de se renseigner au préalable auprès du fournisseur de compost en demandant des analyses : valeur agronomique, ISMO (capacité du compost à produire de l'humus) et Eléments Traces Métalliques. Il est aussi préférable d'utiliser du compost normé NFU 44-051, et si possible, d'aller voir le produit sur site de production.

Sources

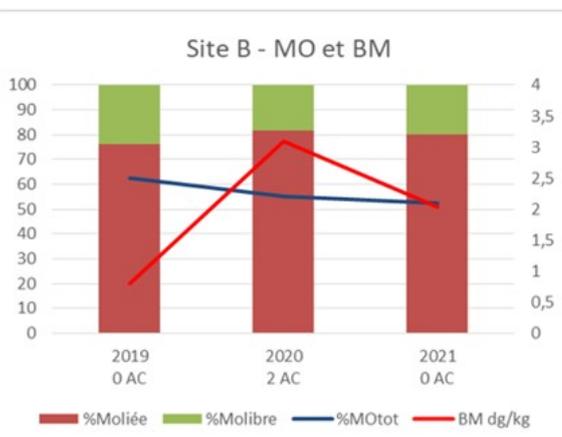
RSD du Var : https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/rsd_83_ars_paca_01.pdf

Fiche MO BIO PACA sur le compost de déchets verts : https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/agriculture_biologique/compost_des_dechets_verts.pdf

Contact

Chambre d'Agriculture du Var
Service Agronomie Environnement
Nelly JOUBERT
04.94.50.54.82
nelly.joubert@var.chambagri.fr

Résultats d'analyses de sol



Dans le cadre du projet, des analyses de sol ont été effectuées sur parcelles ayant reçu ou non du apports de compost. Sur le site B, on constate que les apport de compost n'impactent pas le taux de MO total, toutefois on observe une augmentation du taux

de MO liée, ainsi qu'une augmentation de la biomasse microbienne.

Modalités : 2019 : aucun apport de compost (0 AC), 2020 : 2 apports de compost (2 AC) représentant 50 t de compost /ha, 2021 : aucun apport de compost (0 AC)

Programme Agr'Air porté par :

la Chambre d'Agriculture du Var



le Hameau des Vignerons de Carcès



le CRIAM Sud



Avec le soutien financier de l'ADEME

